

LA CERTIFICATION « BIO » PAR LES PAIRS, C'EST QUOI ?

La certification est un mécanisme pour vérifier que les pratiques de production et/ou transformation respectent le cahier des charges bio. Elle permet d'apposer le logo bio sur les produits qui en sont issus. Il existe plusieurs types de certification dans le monde :

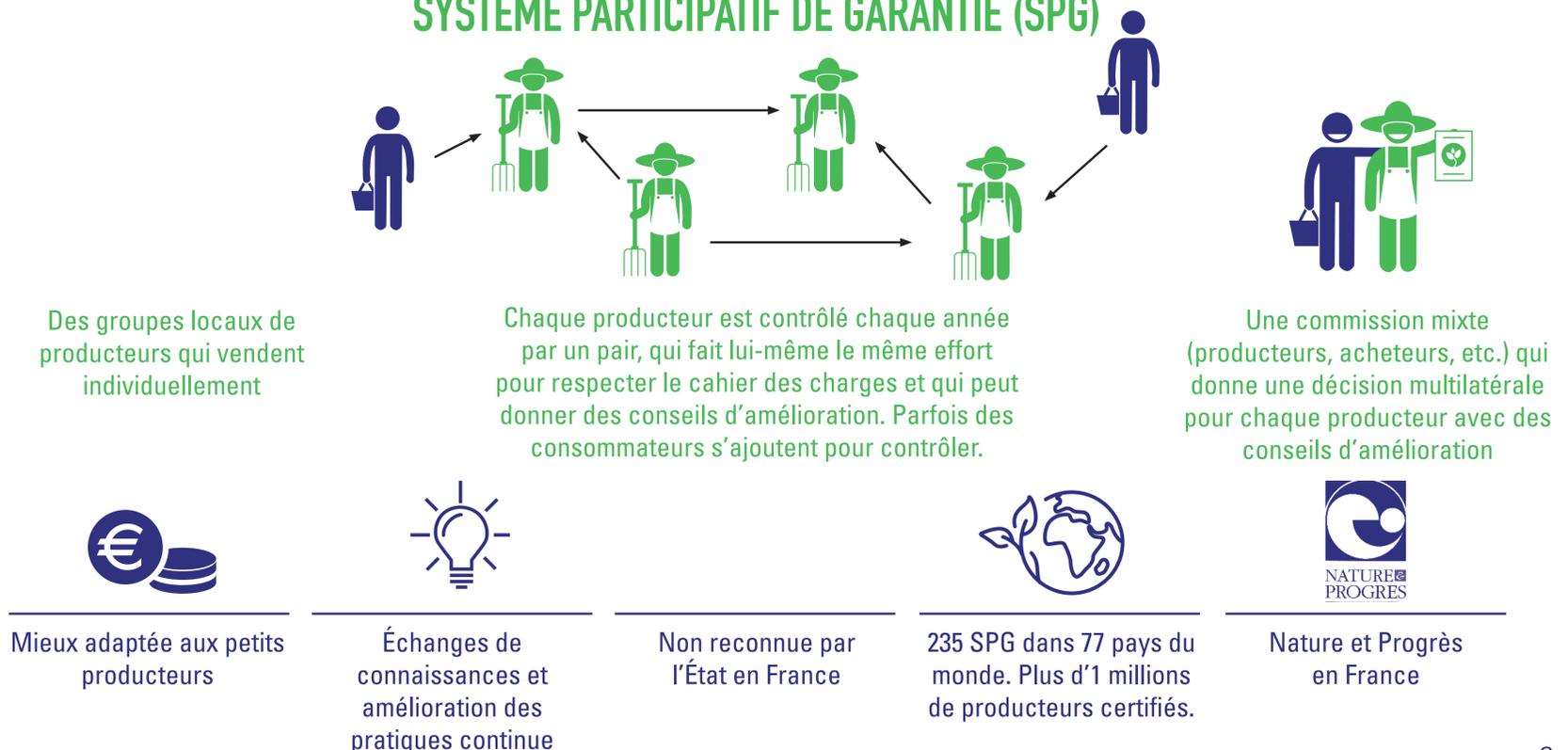
LA CERTIFICATION CONVENTIONNELLE PAR TIERCE PARTIE



LA CERTIFICATION DE GROUPE AVEC TIERCE PARTIE



LA CERTIFICATION PAR LES PAIRS : SYSTÈME PARTICIPATIF DE GARANTIE (SPG)



Contact : sylvaine.lemeilleur@cirad.fr